CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

PROCES VERBAL

Séance du 18 mars 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 18 MARS
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane CHÉ, Maire.

PRESENTS : M. Stéphane CHÉ, Maire, MM. Rafaël SOLANS EZQUERRA, Michel JANDAUD, François BARDOT, Mmes Laurence ROUSSY, Fabienne FERRAND Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Frédéric RICHARD, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Karine BERNARD, Marie-Laure BOULIN, Sophie BOYER, Brigitte LARDY, Carole LONGEQUEUE, Nathalie NICOULAUD, Carine ROY, Pascale THOMAS.

ABSENTS :
- M. Jérôme HARDY (procuration à P. THOMAS)
- Mme Peggy BARIAT
- Mme Marina VERGNOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection de Madame Laurence ROUSSY, comme secrétaire de séance.

2021-11 COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité et la concordance des opérations :

1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 087004 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. BESSINES-SUR-GARTEMPE ETABLISSEMENT : AMBAZAC

Résultats budgétaires de l'exercice

60000 - AMBAZAC Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 657 984,00	6 677 200,00	9 335 184,00
Titres de recette émis (b)	1 300 835,65	6 782 400,06	8 083 235,71
Réductions de titres (c)		92 128,04	92 128,04
Recettes nettes (d = b - c)	1 300 835,65	6 690 272,02	7 991 107,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 657 984,00	6 677 200,00	9 335 184,00
Mandats émis (f)	1 581 790,97	5 721 175,61	7 302 966,58
Annulations de mandats (g)		111 528,82	111 528,82
Depenses nettes (h = f - g)	1 581 790,97	5 609 646,79	7 191 437,76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 080 625,23	799 669,91
(h - d) Déficit	280 955,32		

après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-12 SERVICE DES EAUX – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité et la concordance des opérations :

4- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

5- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

6- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 087004 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. BESSINES-SUR-GARTEMPE ETABLISSEMENT : EAU AMBAZAC

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60200 - EAU AMBAZAC Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU AMBAZAC					
Investissement	185 748,97		-3 265,59		182 483,38
Fonctionnement	56 416,23		676,56		57 092,79
Sous-Total	242 165,20		-2 589,03		239 576,17
TOTAL III	242 165,20		-2 589,03		239 576,17
TOTAL I + II + III	242 165,20		-2 589,03		239 576,17

après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-13 RÉGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité et la concordance des opérations :

7- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

8- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

9- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 087004 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. BESSINES-SUR-GARTEMPE ETABLISSEMENT : ENERGIES RENOUVELABLES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60500 - ENERGIES RENOUVELABLES Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ENERGIES RENOUVELABLES					
Investissement	56 749,00		-1 643,36		55 105,64
Fonctionnement	-84,42		676,18		591,76
Sous-Total	56 664,58		-967,18		55 697,40
TOTAL III	56 664,58		-967,18		55 697,40
TOTAL I + II + III	56 664,58		-967,18		55 697,40

après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-14 BUDGET GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité et la concordance des opérations :

10- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

11- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

12- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 087004 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. BESSINES-SUR-GARTEMPE ETABLISSEMENT : GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX

Résultats budgétaires de l'exercice

60700 - GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		80 000,00	80 000,00
Titres de recette émis (b)		74 574,26	74 574,26
Réductions de titres (c)		1 763,19	1 763,19
Recettes nettes (d = b - c)		72 811,07	72 811,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		80 000,00	80 000,00
Mandats émis (f)		51 427,33	51 427,33
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		51 427,33	51 427,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		21 383,74	21 383,74
(h - d) Déficit			

après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, dont les résultats sont identiques à ceux mentionnés au Compte Administratif, a été visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2021-15 COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Mme Karine BERNARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		1 028 309,24 €	176 763,47 €		**176 763,47 €**	**1 028 309,24 €**
Opération de l'exercice	5 609 646,79 €	6 690 272,02 €	1 581 790,97 €	1 300 835,65 €	7 191 437,76 €	7 991 107,67 €
TOTAUX	**5 609 646,79 €**	**7 718 581,26 €**	**1 758 554,44 €**	**1 300 835,65 €**	**7 368 201,23 €**	**9 019 416,91 €**
Résultats de clôture		2 108 934,47 €	457 718,79 €			1 651 215,68 €
Reste à réaliser			620 562,00 €	193 856,00 €	620 562,00 €	193 856,00 €
TOTAUX CUMULES	5 609 646,79 €	7 718 581,26 €	2 379 116,44 €	1 494 691,65 €	7 988 763,23 €	9 213 272,91 €
RESULTATS DEINITIFS		**2 108 934,47 €**	**884 424,79 €**			**1 224 509,68 €**

2° Constate, pour la comptabilité principale de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE d'approuver le Compte Administratif de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2020

2021-16 SERVICE DES EAUX – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Mme Karine BERNARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF EAU						
Résultats reportés		56 416,23 €		185 748,97 €	- €	**242 165,20 €**
Opération de l'exercice	692 122,24 €	692 798,80 €	172 015,27 €	168 749,68 €	864 137,51 €	861 548,48 €
TOTAUX	**692 122,24 €**	**749 215,03 €**	**172 015,27 €**	**354 498,65 €**	**864 137,51 €**	**1 103 713,68 €**
Résultats de clôture		57 092,79 €		182 483,38 €		239 576,17 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	692 122,24 €	749 215,03 €	172 015,27 €	354 498,65 €	864 137,51 €	1 103 713,68 €
RESULTATS DEINITIFS		**57 092,79 €**		**182 483,38 €**		**239 576,17 €**

2° Constate, pour la comptabilité du budget du service des eaux, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

après en avoir délibéré à l'unanimité:

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du service des eaux tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2020

2021-17 REGIE ENERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Mme Karine BERNARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ENERGIES RENOUVELABLES						
Résultats reportés	84,42 €			56 749,00 €	**84,42 €**	**56 749,00 €**
Opération de l'exercice	11 639,95 €	12 316,13 €	9 250,00 €	7 606,64 €	20 889,95 €	19 922,77 €
TOTAUX	**11 724,37 €**	**12 316,13 €**	**9 250,00 €**	**64 355,64 €**	**20 974,37 €**	**76 671,77 €**
Résultats de clôture		591,76 €		55 105,64 €		55 697,40 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	11 724,37 €	12 316,13 €	9 250,00 €	64 355,64 €	20 974,37 €	76 671,77 €
RESULTATS DEINITIFS		**591,76 €**		**55 105,64 €**		**55 697,40 €**

2° Constate, pour la comptabilité du budget de la Régie Energies Renouvelables, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'approuver le Compte Administratif de la Régie Energies renouvelables tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2020.

2021-18 GÎTES ET RESTAURANT COMMUNAUX – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil municipal,

réuni sous la présidence de Mme Karine BERNARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. CHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF GITES ET RESTAURANT COMMUNAUX						
Résultats reportés					- €	- €
Opération de l'exercice	51 427,33 €	72 811,07 €			51 427,33 €	72 811,07 €
TOTAUX	**51 427,33 €**	**72 811,07 €**	**- €**	**- €**	**51 427,33 €**	**72 811,07 €**
Résultats de clôture		21 383,74 €				21 383,74 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	51 427,33 €	72 811,07 €	- €	- €	51 427,33 €	72 811,07 €
RESULTATS DEINITIFS		**21 383,74 €**				**21 383,74 €**

2° Constate, pour la comptabilité du budget Gîtes et Restaurant communaux, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

(1) les « dépenses et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « reste à réaliser »
Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'approuver le Compte Administratif du budget Gîtes et Restaurant communaux tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2020.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBAZAC

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, LE 18 MARS
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBAZAC, dûment convoqué le 12 mars 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane CHÉ, Maire.

PRESENTS : M. Stéphane CHÉ, Maire, MM. Rafaël SOLANS EZQUERRA, Michel JANDAUD, François BARDOT, Mmes Peggy BARIAT, Laurence ROUSSY, Fabienne FERRAND Adjoints, MM. Laurent AUZEMERY, Dominique BIGAS, Jean-Jacques BLANVILLAIN, Gérard CHADELAUD, Olivier CHATENET, Marc DUPUY, Cédric PIERRE, Herinantenaina Angelo RAZAFIMAHATRATRA, Frédéric RICHARD, Bernard TROUBAT, Mmes Dominique ARRIVÉ, Stella BARREAU, Karine BERNARD, Marie-Laure BOULIN, Sophie BOYER, Brigitte LARDY, Carole LONGEQUEUE, Nathalie NICOULAUD, Carine ROY, Pascale THOMAS.

ABSENTS :
- M. Jérôme HARDY (procuration à P. THOMAS)
- Mme Marina VERGNOUX

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection de Madame Laurence ROUSSY, comme secrétaire de séance.

2021-19 BUGDET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire	
- Excédent de fonctionnement reporté	1 028 309,24
- Solde d'exécution d'investissement reporté	-176 763,47
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Solde d'exécution de l'exercice	-280 955,32
- Solde d'exécution cumulé	-457 718,79
Restes à Réaliser au 31/12/2020	
- Dépenses d'investissement	620 562,00
- Recettes d'investissement	193 856,00
- Solde	-426 706,00
Déficit de financement de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	-457 718,79
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	-426 706,00
Besoin de financement total	884 424,79
Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice	1 080 625,23
- Résultat antérieur	1 028 309,24
Total à Reporter	2 108 934,47

Affectation du résultat

1-	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	884 424,79
2-	Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 sur BP 2021)	1 224 509,68

Décide à l'unanimité,

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

3-	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit de l'article 1068 sur BP 2021)	884 424,79
4-	Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 sur BP 2021)	1 224 509,68

2021-20 BUGDET EAU – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire	
- Excédent de fonctionnement reporté	56 416,23
- Excédent d'investissement reporté	185 748,97
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Solde d'exécution de l'exercice	-3 265,59
- Solde d'exécution cumulé	182 483,38
Restes à Réaliser au 31/12/2020	
- Dépenses d'investissement	0,00
- Recettes d'investissement	0,00
- Solde	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	182 483,38
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00
Besoin de financement total	-182 483,38
Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice	676,56
- Résultat antérieur	56 416,23
Total à Reporter	57 092,79

Affectation du résultat

1-	Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 sur BP 2021)	57 092,79

Décide à l'unanimité,

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1-	Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 sur BP 2021)	57 092,79

2021-21 BUGDET ENERGIES RENOUVELABLES – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire	
- Solde de fonctionnement reporté	-84,42
- Excédent d'investissement reporté	56 749,00
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Solde d'exécution de l'exercice	-1 643,36
- Solde d'exécution cumulé	55 105,64
Restes à Réaliser au 31/12/2020	
- Dépenses d'investissement	0,00
- Recettes d'investissement	0,00
- Solde	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	55 105,64
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00
Excédent de financement total	55 105,64
Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice	676,18
- Résultat antérieur	-84,42
Total à Reporter	591,76

Affectation du résultat

2- Excédent de fonctionnement reporté 591,76
(ligne 002 sur BP 2021)

Décide à l'unanimité,

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1- Excédent de fonctionnement reporté 591,76
(ligne 002 sur BP 2021)

2021-22 BUGDET GÎTES ET RESTAURANT COMMUNAUX – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu, ce jour, le Compte Administratif de l'exercice 2020 et statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Considérant les éléments suivants :

Pour Mémoire	
- Excédent de fonctionnement reporté	0,00
- Excédent d'investissement reporté	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Solde d'exécution de l'exercice	0,00
- Solde d'exécution cumulé	0,00
Restes à Réaliser au 31/12/2020	
- Dépenses d'investissement	0,00
- Recettes d'investissement	0,00
- Solde	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2020	
- Rappel du solde d'exécution cumulé	0,00
- Rappel du solde des Restes à Réaliser	0,00
Besoin de financement total	0,00
Résultat de fonctionnement à affecter	
- Résultat de l'exercice	21 383,74
- Résultat antérieur	0,00
Total à Reporter	21 383,74

Affectation du résultat

3-	Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 sur BP 2021)	21 383,74

Décide à l'unanimité,

d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1-	Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 sur BP 2021)	21 383,74

2021-23 ÉTAT ANNUEL PRÉSENTANT LES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS MUNICIPAUX EN 2020

Le nouvel article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes mentionne que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- en tant qu'élu en leur sein,
- au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale,

obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article L. 2123-24-1-1 du CGCT).

L'état annuel n'étant pas un document qui fait grief, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

INDEMNITÉS PERCUES PAR LES ELUS EN FONCTION
DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

ELUS	FONCTIONS	BRUT FISCAL
CHÉ Stéphane	Maire	18 342,36
VERGNOUX Marina	Adjoint	8 489,76
BARIAT Peggy	Adjoint	8 489,76
JANDAUD Michel	Conseiller délégué permanent jusqu'au 02/07/2020 Adjoint à partir du 03/07/2020	6 142,91
ROUSSY Laurence	Adjoint	8 489,76
FERRAND Fabienne	Adjoint	8 489,76
THOMAS Pascale	Conseillère déléguée permanente	3 845,88
AUZEMERY Laurent	Conseiller délégué permanent	3 845,88
RICHARD Frédéric	Conseiller délégué de mission	2 146,92
PIERRE Cédric	Conseiller délégué permanent	3 845,88
LARDY Brigitte	Conseillère	723,48
BLANVILLAIN Jean-Jacques	Conseiller	723,48
BARREAU Stella	Conseillère	723,48
	TOTAL	**74 299,31**

INDEMNITÉS PERCUES PAR LES ELUS EN FONCTION
DU 01/01/2020 AU 02/07/2020

ELUS	FONCTIONS	BRUT FISCAL
SERPIER Jean-Marc	Adjoint	4 292,05
ROUX Thierry	Adjoint	4 292,05
SOIRAT Michel	Adjoint	4 292,05
SALLIET Isabelle	Conseillère déléguée de mission	1 085,39
PIASER Daniel	Conseiller	365,76
GREGORIO José	Conseiller	365,76
BOURBON Martine	Conseillère	365,76
ROUHAUT Noémie	Conseillère	365,76
GOUTORBE Jacqueline	Conseillère	365,76
DUBOIS Hervé	Conseiller	365,76
COURBIS Florence	Conseillère	365,76
VERGONZANNE Bernard	Conseiller	365,76
LEBOT Joël	Conseiller	365,76
LEBACQ Xavier	Conseiller	365,76
	TOTAL	**17 619,14**

INDEMNITÉS PERCUES PAR LES ELUS EN FONCTION
DU 03/07/2020 AU 31/12/2020

ELUS	FONCTIONS	BRUT FISCAL
SOLANS EZQUERRA Rafaël	Adjoint	4 197,71
HARDY Jérôme	Adjoint	4 197,71
BARDOT François	Adjoint	4 197,71
CHADELAUD Gérard	Conseiller délégué permanent	1 899,26
ARRIVÉ Dominique	Conseillère	357,72
CHATENET Olivier	Conseiller délégué permanent	1 899,26
BERNARD Karine	Conseillère déléguée permanente	1 899,26
BOYER Sophie	Conseillère	357,72
LONGEQUEUE Carole	Conseillère	357,72
NICOULAUD Nathalie	Conseillère déléguée permanente	1 899,26
RAZAFIMAHATRATRA Hérinantenaina Angelo	Conseiller	357,72
TROUBAT Bernard	Conseiller	357,72
DUPUY Marc	Conseiller	357,72
BIGAS Dominique	Conseiller	357,72
ROY Carine	Conseillère	357,72
BOULIN Marie-Laure	Conseillère	357,72
	TOTAL	**23 409,65**

2021-24 BUGDET PRINCIPAL – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 011 - charges à caractère général	1 499 800,00	26	0	2
Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	3 300 000,00	26	0	2
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	696 400,00	26	0	2
Chapitre 66 - charges financières	220 600,00	26	0	2
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	3 400,00	26	0	2
Chapitre 042 - opérations d'ordres de trans. entre sections	235 000,00	26	0	2
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	1 575 800,00	26	0	2
Chapitre 014 - atténuation de produits	155 000,00	26	0	2
Total général	**7 686 000,00**	26	0	2

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté	1 224 509,68	26	0	2
Chapitre 013 - atténuations de charges	60 200,00	26	0	2
Chapitre 042 - opé. d'ordres de transfert entre sections	118 000,00	26	0	2
Chapitre 70 - pdts de services, du domaine et ventes div.	619 700,00	26	0	2
Chapitre 73 - impôts et taxes	3 644 500,00	26	0	2
Chapitre 74 - dotations, subventions et participations	1 845 300,00	26	0	2
Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	165 000,00	26	0	2
Chapitre 76 - produits financiers	150,00	26	0	2
Chapitre 77 - produits exceptionnels	8 640,32	26	0	2
Total général	**7 686 000,00**	26	0	2

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 10 – Dotations, fonds div. et réserves	1 081,21	26	0	2
Chapitre 16 - remboursement du capital emprunté	661 700,00	26	0	2
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	140 445,00	26	0	2
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	479 947,80	26	0	2
Chapitre 23 - immobilisations en cours	1 988 107,20	26	0	2
Chapitre 040 – opérations d'ordre entre sections	118 000,00	26	0	2
Chapitre 001 – Solde d'exécution reporté	457 718,79	26	0	2
Total général	**3 847 000,00**	26	0	2

INVESTISSEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 10 – FCTVA, TLE, Affectation complémentaire en réserve	1 014 500,00	26	0	2
Chapitre 13 - subventions	516 600,00	26	0	2
Chapitre 16 - emprunts	500 000,00	26	0	2
Chapitre 21 – Immobilisation corporelles	3 600,00	26	0	2
Chapitre 040 - amortissements	235 000,00	26	0	2
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	1 575 800,00	26	0	2
Chapitre 024 – Produits de cession	1 500,00	26	0	2
Total général	**3 847 000,00**	26	0	2

2021-25 BUGDET EAU – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 11 - charges à caractère général	181 900,00	26	0	2
Chapitre 12 - charges de personnel et frais assimilés	180 000,00	26	0	2
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	40 200,00	26	0	2
Chapitre 014 - atténuation de produits	53 096,00	26	0	2
Chapitre 66 - charges financières	41 850,00	26	0	2
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	10 000,00	26	0	2
Chapitre 68 – Dotation aux amort. depr. prov.	0,00	26	0	2
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	49 954,00	26	0	2
Chapitre 042 - opérations d'ordres de trans. entre sections	162 000,00	26	0	2
Total général	**719 000,00**	26	0	2

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 70 - pdts de services, du domaine et ventes div.	588 107,21	26	0	2
Chapitre 77 - produits exceptionnels	800,00	26	0	2
Chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté	57 092,79	26	0	2
Chapitre 042 - opé. d'ordres de transfert entre sections	73 000,00	26	0	2
Total général	**719 000,00**	26	0	2

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 16 - remboursement du capital emprunté	66 500,00	26	0	2
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	20 000,00	26	0	2
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	20 800,00	26	0	2
Chapitre 23 - immobilisations en cours	466 638,00	26	0	2
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	73 000,00	26	0	2
Total général	**646 938,00**	26	0	2

INVESTISSEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Ligne 001 - Excédent antérieur reporté	182 483,38	26	0	2
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	49 954,00	26	0	2
Chapitre 13 - subventions	2 500,62	26	0	2
Chapitre 16 – Emprunt en Euros	250 000,00	26	0	2
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	162 000,00	26	0	2
Total général	**646 938,00**	26	0	2

2021-26 BUGDET ENERGIES RENOUVELABLES – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 011 - charges à caractère général	950,00	26	0	2
Chapitre 66 - charges financières	3 853,64	26	0	2
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	100,00	26	0	2
Chapitre 042 - opérations d'ordres de trans. entre sections	9 794,36	26	0	2
Chapitre 002 – Solde d'exécution reporté	0,00	26	0	2
Total général	**14 698,00**	26	0	2

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 70 - pdts de services, du domaine et ventes div.	14 106,24	26	0	2
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	0,00	26	0	2
Chapitre 77 – produits exceptionnels	0,00	26	0	2
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	591,76	26	0	2
Total général	**14 698,00**	26	0	2

INVESTISSEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 16 - emprunts	9 300,00	26	0	2
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	22 000,00	26	0	2
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	33 600,00	26	0	2
Total général	**64 900,00**	26	0	2

INVESTISSEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0,00	26	0	2
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00	26	0	2
Chapitre 040 - opérations d'ordres de trans. entre sections	9 794,36	26	0	2
Chapitre 001 - solde exécution cumulé reporté	55 105,64	26	0	2
Total général	**64 900,00**	26	0	2

2021-27 GÎTES ET RESTAURANT COMMUNAUX – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 011 - charges à caractère général	19 700,00	26	0	2
Chapitre 012 – Charges de personnel	50 000,00	26	0	2
Chapitre 66 - charges financières	200,00	26	0	2
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	200,00	26	0	2
Chapitre 68 – Dotations aux amortissement	0,00	26	0	2
Chapitre 002 – Solde d'exécution reporté	0,00	26	0	2
Total général	**70 100,00**	26	0	2

FONCTIONNEMENT - RECETTES

Libellé	Montant	Voix		
		Pour	Contre	Abst.
Chapitre 70 - pdts de services, du domaine et ventes div.	70 100,00	26	0	2
Chapitre 75 – autres produits de gestion courante	0,00	26	0	2
Chapitre 77 – produits exceptionnels	0,00	26	0	2
Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	0,00	26	0	2
Total général	**70 100,00**	26	0	2

2021-28 COMMUNE – VOTE DES TAUX 2021

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % cette année puis de 65 % en 2022.
En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.
La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.
Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.
Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.
En outre, le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un " rebasage" du taux de TFPB. Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département (18,96%).

Le taux de taxe d'habitation est figé au taux voté au titre de l'année 2019. Aussi, il est inutile de le voter pour 2021.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :
- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 20,36 % auquel s'ajoute celui du département de 18,96% ; soit un taux de 39,32 %
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,32 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

FIXE comme suit le taux de chacune des taxes pour 2021 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 39,32 %
- Taxe Foncière (Non-Bâti) : 74,32 %

2021-29 FINANCEMENT PAR EMPRUNT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Compte tenu, d'une part, des opérations d'investissement engagées : travaux d'aménagement des rues du centre-bourg, travaux de réhabilitation-extension des vestiaires du stade de la Mazaurie, travaux d'extension du nouveau centre technique et des autres programmes qui s'imputent sur le budget 2021 qui vient d'être voté.
Et d'autre part, des taux d'intérêts très attractifs actuellement, il vous est proposer de souscrire un emprunt d'un montant de 500.000 €.

Une consultation de 3 organismes bancaires intervenant habituellement pour le financement des collectivités territoriales (Caisse d'Epargne, Caisse de Crédit Agricole, La Banque Postale) a été réalisée en fin d'année 2020, sur la base des données suivantes :

- 500 000 €
- Durée de 20 ans et 25 ans
- Taux fixe

L'analyse des offres est la suivante :

ORGANISMES	MONTANT	DUREE	PERIODICITE	AMORTISSEMENT	TAUX	
					TYPE	VALEUR
CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,58 %
CREDIT AGRICOLE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,67 %
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Progressif	Fixe	0,61 €
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,61 €
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Progressif	Fixe	0,71 €
CAISSE D'ÉPARGNE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,61 €
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,73 € +0,10% du montant du prêt (commission)
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Échéances constantes	Fixe	0,73 € +0,10% du montant du prêt (commission)
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	25 ans	Annuelle	Constant	Fixe	0,86 € +0,10% du montant du prêt (commission)
LA BANQUE POSTALE	500 000,00 €	20 ans	Annuelle	Échéances constantes	Fixe	0,86 € +0,10% du montant du prêt (commission)

2021-30 ADHÉSIONS 2021 À DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Je vous informe que, comme chaque année, il est proposé l'adhésion à divers organismes d'intérêt général en vue de faciliter leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des rapports d'activité et des bilans financiers des organismes d'intérêt général suivants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au titre de l'année 2021, aux organismes suivants :

Organismes	BP 2020			BP 2021		
	Fonct.	Except.	Total	Fonct.	Except.	Total
D.S.P. Crèche Halte-Garderie "LES GALOPINS"	112 500,00		112 500,00	112 500,00		112 500,00
TOTAL	112 500,00		**112 500,00**	112 500,00		**112 500,00**
GDF Monts de Blond et d'Ambazac	20,00		20,00	20,00		20,00
Centre de Ressources des Centres de Loisirs	100,00		100,00	100,00		100,00
ALCOL CRL - Centre Régional du Livre du Limousin	50,00		50,00	50,00		50,00
Conservatoire Régional des Espaces Naturels	50,00		50,00	50,00		50,00
Fondation du Patrimoine	300,00		300,00	300,00		300,00
FNCCR - Féd. Nationale des Collectivités Concéd. et des Régi	700,00		700,00	700,00		700,00
Comité des villes jumelées du Limousin	457,94		457,94	457,00		457,00
FDGDON Haute Vienne	695,00		695,00	695,00		695,00
SPA de la Haute-Vienne (fourrière)	3 570,21		3 570,21	3 600,00		3 600,00
Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne	1 426,51		1 426,51	1 500,00		1 500,00
SEHV (Adhésion ESP 87) - Synd. d'Electrification de Hte-Vien	1 800,00		1 800,00	1 800,00		1 800,00
Mission Locale Rurale	5 741,00		5 741,00	5 710,00		5 710,00
ACARPA	1 416,75		1 416,75	1 500,00		1 500,00
VISITEZ MALIN ASSOCIATION	50,00		50,00	50,00		50,00
CINÉ PLUS LIMOUSIN	4 270,45		4 270,45	4 400,00		4 400,00
GÎTES DE France	1 405,00		1 405,00	1 500,00		1 500,00
Conseil National Villes et Villages fleuris	225,00		225,00	225,00		225,00
TOTAL	22 277,86		**22 277,86**	22 657,00		**22 657,00**
Divers pour subventions exceptionnelles						
TOTAL ARTICLE 6574						**135 157,00**

2021-31 SUBVENTION AU C.C.A.S.

Je vous informe que, comme chaque année, le CCAS perçoit une subvention communale en vue de faciliter son fonctionnement.

Cette année, compte tenu du développement des actions d'aide sociale du CCAS en matière de secours financiers aux personnes en difficulté ou d'aides financières pour les transports scolaires, il convient d'abonder de façon plus important le budget de ce dernier.
À ce titre, la subvention communale augmentera significativement en 2021 en passant de 26 000 € à 35 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports d'activité et des bilans financiers du CCAS,

Vu l'avis de ses commissions, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'allouer au titre de l'année 2021, la subvention suivante :

Article 6748 - Autres subventions exceptionnelles

Libellé	BP 2020	D.M.	Voté 2020	CA 2020	BP 2021
Budget CCAS	26 000,00	-	26 000,00	26 000,00	35 000,00
TOTAL	**26 000,00**	**-**	**26 000,00**	**26 000,00**	**35 000,00**

2021-32 SUBVENTION A DES ASSOCIATIONS

Je vous informe que, comme chaque année, diverses associations demandent une subvention communale en vue de faciliter leur fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des rapports d'activité et des bilans financiers des associations demandeuses,

Vu l'avis de ses commissions, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'allouer au titre de l'année 2021, les subventions suivantes :

Type	Associations - Sport	ATTRIBUTION 2021			NE PRENDS PAS PART AU VOTE	VOTE		
		Fonct.	Except.	TOTAL		POUR	CONTRE	ABSTENTION
SPORTS	Ambaltrad	250,00		250,00		28	0	0
	Ambazac Country	500,00		500,00		28	0	0
	Ambazac Futsal	200,00		200,00		28	0	0
	Amicale Motocycliste	500,00	500,00	1 000,00		28	0	0
	j'peux pas j'ai rallye	150,00			L. AUZEMERY	27	0	0
	A.S.A Foot	2 000,00		2 000,00		28	0	0
	Association Sportive Cléopatre	150,00	150,00	300,00		28	0	0
	Association Sportive du collège UNSS	375,00		375,00		28	0	0
	Badminton	600,00		600,00		28	0	0
	Boxe française			0,00		28	0	0
	Elan Cycliste	1 500,00	1 000,00	2 500,00		28	0	0
	Evasion Danse			0,00		28	0	0
	Fan club de Maxou	200,00		200,00		28	0	0
	Gymnastique Volontaire	1 000,00		1 000,00		28	0	0
	Hand Ball	1 600,00	500,00	2 100,00		28	0	0
	Judo	1 700,00	300,00	2 000,00		28	0	0
	Karaté			0,00		28	0	0
	Les Godasses Ambazacoises	800,00	300,00	1 100,00		28	0	0
	Pétanque	800,00		800,00		28	0	0
	Rugby	1 000,00	500,00	1 500,00		28	0	0
	Sprinter Club	1 500,00	1 000,00	2 500,00		28	0	0
	Tennis Monts d'Ambazac	1 000,00		1 000,00		28	0	0
TOTAL		15 825,00	4 250,00	19 925,00		28	0	0

Type	Associations - Festivités	ATTRIBUTION 2021			NE PRENDS PAS PART AU VOTE	VOTE		
		Fonct.	Except.	TOTAL		POUR	CONTRE	ABSTENTION
FESTIVITES	Amicale de Soufflenheim	300,00		300,00		28	0	0
	Amicale des Pompiers	3 500,00		3 500,00		28	0	0
	Amicale du personnel	2 500,00		2 500,00		28	0	0
	Animation des loges	80,00		80,00		28	0	0
	Comité de jumelage	1 000,00	500,00	1 500,00		28	0	0
	comité des fêtes et loisirs	1 200,00		1 200,00	J.J BLANVILLAIN M. JANDAUD	26	0	0
	Jeunes Sapeurs-Pompiers	500,00		500,00		28	0	0
	La Grange aux Moines	2 000,00		2 000,00		28	0	0
TOTAL		11 080,00	500,00	11 580,00		28	0	0

Type	Associations - Culture	ATTRIBUTION 2021			NE PRENDS PAS PART AU VOTE	VOTE		
		Fonct.	Except.	TOTAL		POUR	CONTRE	ABSTENTION
CULTURE	Collectionneurs	160,00	200,00	360,00		28	0	0
	J.M.F. Ambazac	200,00		200,00		28	0	0
	Lou Gerbassou	600,00		600,00		28	0	0
	Monts d'Ambazac Production (Open FM et Festi'zac)	250,00	2 500,00	2 750,00		28	0	0
	Société de Géologie du Limousin	300,00		300,00		28	0	0
TOTAL		1 510,00	2 700,00	4 210,00		28	0	0

Type	Associations - Santé/Social	ATTRIBUTION 2021			NE PRENDS PAS PART AU VOTE	VOTE		
		Fonct.	Except.	TOTAL		POUR	CONTRE	ABSTENTION
SANTE SOCIAL	AVIMED - France Victimes 87	250,00		250,00		28	0	0
	Comité 87 Ligue contre le cancer			0,00		28	0	0
	Conciliateur de justice	150,00		150,00		28	0	0
	Croix Rouge comité local	1 700,00	500,00	2 200,00	J.J BLANVILLAIN	27	0	0
	F.N.A.T.H	300,00		300,00		28	0	0
	Ligue contre le cancer	100,00		100,00		28	0	0
	Restos du cœur	1 500,00		1 500,00		28	0	0
	Secours Catholique	100,00		100,00		28	0	0
	Secours Populaire	300,00		300,00		28	0	0
	SOS racisme	50,00		50,00		28	0	0
TOTAL		4 450,00	500,00	4 950,00		28	0	0

Type	Associations - Divers	ATTRIBUTION 2021			NE PREND PAS PART AU VOTE	VOTE		
		Fonct.	Except.	TOTAL		POUR	CONTRE	ABSTENTION
Anciens Combattants	A.N.A.C.R.	80,00	500,00	580,00		28	0	0
	F.N.A.C.A.	50,00		50,00		28	0	0
	ONACVG			0,00		28	0	0
TOTAL		130,00	500,00	630,00		28	0	0
Agriculture et Chasse	Association Avicole des Monts d'Ambazac	300,00	500,00	800,00		28	0	0
	Comice Agricole			0,00		28	0	0
	Lieutenant Louveterie Haute-Vienne			0,00		28	0	0
	Société de Chasse	400,00		400,00		28	0	0
TOTAL		700,00	500,00	1 200,00		28	0	0
SCOLAIRE	Collège Jean Moulin (Classe de Neige)			0,00		28	0	0
	Collège Théatre d'improvisation			0,00		28	0	0
	Coopérative scolaire école Charles Perrault	160,00		160,00		28	0	0
	Coopérative scolaire école Jacques Prévert	160,00	620,00	780,00		28	0	0
	Coopérative scolaire école Paul Cézanne	160,00		160,00		28	0	0
	La Ronde des Parents			0,00		28	0	0
	Maison Familiale Rurale	100,00		100,00		28	0	0
TOTAL		580,00	620,00	1 200,00		28	0	0

TOTAL GÉNÉRAL	34 275,00	9 570,00	43 695,00		28	0	0

2021-33 CRÉATION D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER ENTRE LE DOMAINE DE MURET ET JONAS APPROBATION D'UN PROJET - DEMANDE D SUBVENTION

De part et d'autre du bourg d'Ambazac se situent deux sites majeurs du territoire, le Domaine de Muret et l'étang du Grand Jonas.
D'un côté, le domaine de Muret est un ancien domaine agricole qui a été converti en domaine dédiés au tourisme et aux loisirs. Aujourd'hui, il constitue le point de départ de nombreux circuits de randonnées pédestres, équestre ou VTT. Ce site est dédié aux sports « nature ». Il accueillera prochainement une Maison des Sports Nature (dans l'ancienne colonie de vacances) qui sera la porte d'entrée de la base des Sports Nature du territoire de l'Intercommunalité.
De l'autre, Jonas représente l'écrin nature de la commune avec son plan d'eau, son sentier circumlacustre et son camping 3 étoiles. Il est, lui aussi un pôle « Sport Nature » dédié à l'enseignement du VTT.

Leur liaison par une voie favorisant les déplacements doux est apparue comme une évidence en suivant le cours d'eau traversant l'agglomération d'Ambazac, le Beuvreix.

Ce projet comprend la création d'un cheminement partagé entre les piétons, les cavaliers et les cyclistes entre deux pôles attractifs et de loisirs d'Ambazac.
Le tracé de cette voie a été pensé pour présenter également un intérêt patrimonial. En effet, cette voie transitera à proximité de l'ancienne usine de porcelaine d'Ambazac et de la Pagode de l'étang du Petit Jonas.
Des jonctions avec les cheminements piétons récemment créés dans les rue du centre-bourg ont été pensées afin de constituer un maillage de liaisons douces à travers le bourg.

La création de ce cheminement piétonnier entre Muret et Jonas représente un investissement de 190 100,00 € HT dont le détail est présenté dans l'avant-projet sommaire.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement de l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % ; soit 57 030 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui a été soumis,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il lui a été présenté,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la DETR pour parfaire le financement de ce projet.

2021-34 SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES – APPEL À PROJET DOTATION EN OUTILS NUMÉRIQUES DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES D'AMBAZAC APPROBATION D'UN PROJET- DEMANDE DE SUBVENTION

Le plan de relance présenté par le gouvernement pour faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement.
Dans ce cadre, il a lancé un appel à projet centré sur le premier degré qui vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution des projets fondées sur 3 volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- Les services et ressources numériques ;
- L'accompagnement à la prise en main des matériels et des ressources numériques.

Actuellement une seule partie des classes élémentaires dispose d'outils d'enseignement numérique interactifs. Elles sont situées principalement à l'école Paul Cézanne.

Aussi, après consultation des équipes enseignantes, un projet de dotation en outils numériques de 9 classes élémentaires a été élaboré.
Il comprend l'achat et l'installation de 9 vidéoprojecteurs interactifs accompagnés d'ordinateurs portables dotés de la licence open academic.
Le remplacement de 6 tableaux tryptiques à craie par des tableaux blancs complète également cette dotation. En effet, seuls les tableaux blancs sont compatibles avec les équipements numériques.

Ce projet représente un investissement de 20 166,66 € HT soit 24 200,00 € TTC

Dans le cadre de cet appel à projet, les financements attendus sont les suivants :
- 70% du montant HT des équipements dans la limite de 3 500 €/classe ;
- 50% du montant HT des outils et services numériques (licence,…).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel qu'il lui a été soumis,

AUTORISE le maire à répondre à l'appel à projet pour la dotation d'outils numériques à destination de 9 classes élémentaires

SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'État dans le cadre du plan de relance « appel à projet socle numérique dans les écoles élémentaires ».

2021-35 CONVENTION PARTENARIALE 2021-2024 D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - CENTRE SOCIAL

Depuis 2002, la Commune et l'Association dite « Centre d'Animation Ambazac Fraternité » ont engagé un partenariat tendant au développement d'actions à caractère social et sportif au profit des habitants d'Ambazac et plus particulièrement du public jeune.

La dernière convention partenariale d'objectifs et de moyens a été signée en 2017 pour une durée de 4 ans. Elle est arrivée à terme le 31 décembre 2020.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention afin de conforter les objectifs de partenariat et leurs principales modalités de mise en œuvre pour les années 2021-2024.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides versées par les personnes publiques qui rend obligatoire les conventions avec les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention annuelle.

Le Conseil Municipal,

Le rapport de Madame Laurence ROUSSY, Adjointe aux affaires sociales, entendu,

Vu la convention d'objectifs et de moyens annexée,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Social.

2021-36 LANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE « BONS D'ACHATS » AUPRES DES COMMERCANTS/ARTISANS INDÉPENDANTS DU TERRITOIRE

En raison de la pandémie du virus de la Covid-19, de nombreux établissements ont vu leur activité nettement réduite, voire totalement arrêtée.
Pour soutenir le commerce local, la commune d'Ambazac souhaite mettre en place une action simple et capable de générer des retombées économiques rapides sur son territoire.
C'est dans cet optique qu'une opération de « bons d'achat » va être lancée. Elle sera mise en œuvre et financée par la commune.

L'objectif de cette opération est de concourir à l'attractivité des commerces locaux en incitant les consommateurs à les découvrir ou à les redécouvrir. En effet, nombre de clients ont changé leurs habitudes de consommation du fait de la crise sanitaire.

Cette opération s'adresse à tous les commerçants artisans indépendants d'Ambazac (hors établissements supermarchés identifiés NAF 4711D).

Chaque foyer ambazacois se verra remettre 3 bons d'achat d'une valeur faciale de 5€. Cependant, ils ne pourront être utilisés pour l'achat d'alcool, de tabac et de jeux d'argent et de hasard.

La commune émettra ainsi des bons d'achat pour une valeur maximale de 52 500 € à utiliser dans les commerces ambazacois participants du 1er avril au 30 septembre 2021.
Les commerçants tamponneront les bons d'achat, établiront un relevé de dépôt et transmettront l'ensemble à la mairie pour vérification.
Le relevé de dépôt établi par le commerçant sera ensuite signé par l'ordonnateur.
La commune remboursera chaque mois jusqu'à la fin de l'opération les bons acceptés dans les magasins ambazacois.

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement annexé détaillant le dispositif « bons d'achat »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE la mise en place de l'opération « bons d'achat » ainsi que le règlement applicable ci-joint,

VALIDE l'émission de bons d'achat à hauteur de 52 500 € maximum ;

PRÉCISE que chaque foyer ambazacois recevra 3 bons d'achat d'une valeur totale de 15 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

2021-37 BAR-RESTAURANT DE LA « GRANDE DE MURET » BAIL COMMERCIAL AVEC M. L. BOYER

Le Bail commercial, détenu par la société DALI, est arrivé à échéance le 30 juin 2020 et depuis, s'est poursuivi tacitement durant la procédure de liquidation judiciaire.

Par ordonnance du tribunal de commerce du 16 décembre 2020, le fonds de commerce de la société DALI a été cédé à M. L. BOYER.

Au cours des discussions préalables à la cession du fonds de commerce, il a été évoqué l'incompatibilité de la location saisonnière ou annuelle par la commune des logements situés au 1er étage avec l'activité du restaurant.

Aussi, il a été convenu l'adjonction au bail commercial de ces locaux en vue d'une utilisation en lien avec l'exploitation du restaurant.

De ce fait, le loyer de cet ensemble immobilier a été revu à la hausse en trois paliers :

- 1.000 euros (MILLE EUROS) hors taxe et droits, auquel vient s'ajouter la TVA au taux légal en vigueur du 1er avril 2021 au 31 décembre 2021 ;
- 1.250 euros (MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS) hors taxe et droits, auquel vient s'ajouter la TVA au taux légal en vigueur du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
- 1.500 euros (MILLE CINQ CENT EUROS) hors taxe et droits, auquel vient s'ajouter la TVA au taux légal en vigueur du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Cette évolution de loyer a été présentée le jour de l'audience à l'ensemble des repreneurs potentiels.

Compte tenu des modifications substantielles intervenues dans la consistance des biens loués il a été décidé de résilier le bail en cours et de signer un nouveau bail, avec effet au 1er avril 2021.

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance des clauses essentielles du nouveau bail commercial du bar-restaurant « Les Tables de Muret »,

et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le bail

AUTORISE son maire à le signer

2021-38 DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Depuis notre précédente séance du 23 février dernier, les décisions suivantes ont été prises par le Maire en application de la délégation de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales :

08-21 Est acceptée la proposition financière de la société GRANJARD pour des fournitures d'entretien pour différents services, d'un montant de 3 108.00 € TTC.

09-21 Est acceptée la proposition financière de LA POSTE pour l'achat de timbres d'un montant de € HT soit 8 463.00 € TTC.

10.21 Est acceptée la proposition financière de la société REV'EN PAGES pour l'achat de livres jeunesse pour la bibliothèque pour un montant de 1 200.00 € TTC.

11.21 Est acceptée la proposition financière de la société de location LOXAM RENTAL pour la location d'une nacelle pour le service des espaces verts d'un montant de 2 916.82 € TTC.

12.21 Est acceptée la proposition financière de la société ETS HORTICOLES MAGUY pour l'achat de plants pour le fleurissement d'un montant de 3 482.23€ TTC.

13.21 Est acceptée la proposition financière de la société PROLIANS pour la création de structures liées au fleurissement d'un montant de 2 310.91 € TTC.

14.21 Est acceptée la proposition financière de la société SDER pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau potable par procédé hydromécanique d'un montant de 5 061.48 € TTC.

15-21 Est acceptée la proposition financière de la société SECURITAS TECHNOLOGIES pour le remplacement de la centrale et des déclencheurs du système de sécurité incendie de la mairie, d'un montant de 3 109.66 € TTC.

16-21 Est acceptée la proposition financière de la société ECOTEL pour l'achat de vêtements de travail pour les agents du restaurant scolaire d'un montant de 1 164.24 € TTC.

17.21 Est acceptée la proposition financière de la société DIESELEC pour l'achat de fournitures pour le magasin au service mécanique pour un montant de 1 057.02 € TTC.

18.21 Est acceptée la proposition financière de la société DEMUSSI pour l'achat d'un bac à graisse lié au traitement des eaux usées pour le restaurant de la grange de Muret d'un montant de 1 550.15 € TTC.

19.21 Est acceptée la proposition financière du SEHV pour la dépose d'un candélabre accidenté avec remise en état des lieux et fourniture d'un nouveau d'un montant de 2 873.83€ TTC.

20.21 Est acceptée la proposition financière de la société ID VERT pour la location de corbeilles multi déchets avec collecte d'un montant de 1 141.20 € TTC.

21.21 Est acceptée la proposition financière de l'APAVE pour les formations concernant l'habilitation électrique des agents du service technique d'un montant de 4 320.00 € TTC.

22-21 Est acceptée la proposition financière de la société CGED pour l'achat de matériel électrique pour le magasin au service technique, d'un montant de 1 004.60 € HT.

23-21 Est acceptée la proposition financière de la société EUCLIDE INDUSTRIE SECMIL pour la réalisation d'un support pour un panneau au stade de Jumeau d'un montant de 1 050.00 € TTC.

24.21 Est acceptée la proposition financière de la société CHRONOFEU pour l'installation d'une protection incendie des locaux de la SNTC pour un montant de 1 422.71 € TTC.

25.21 Est acceptée la proposition financière de la société DESPLOMBINS & FILS pour la réalisation de travaux de peinture suite au dégât des eaux au musée d'un montant de 2 419.98 € TTC.

26.21 Est acceptée la proposition financière de la société EMMANUEL LEPAGE pour la végétalisation du centre bourg d'un montant de 1 056.76€ TTC.

27.21 Est acceptée la proposition financière de la société SALAMANDRE pour la maintenance du logiciel salamandre de gestion administrative pour le restaurant scolaire d'un montant de 1 509.97 € TTC.

28.21 Est acceptée la proposition financière de la société DEMUSSI pour les fournitures liées aux branchements d'eau potable d'un montant de 1 444.25 € TTC.

29-21 Est acceptée la proposition financière du SEHV pour le remplacement et la mise aux normes d'un coffret HS au niveau de l'armoire électrique de l'éclairage public à Rouilleras, d'un montant de 1 522.30 € TTC.

30-21 Est acceptée la proposition financière de la société DEGOIS pour le remplacement d'une porte automatique dans les locaux de la gendarmerie d'un montant de 3 421.20 € TTC.

31.21 Est acceptée la proposition financière de la société SCT TOUTELECTRIC pour la mise en place d'une armoire électrique dans les nouveaux locaux du centre technique municipal pour un montant de 3 026.32 € TTC.

32.21 Est acceptée la proposition financière de la société EGEELEC pour la mise en conformité des armoires électriques dans les nouveaux locaux du centre technique municipal d'un montant de 1 920.00 € TTC.

33.21 Est acceptée la proposition financière de la société FABREGUE DUO pour l'achat de fournitures administratives pour différents services d'un montant de 2 668.72€ TTC.

34.21 Est acceptée la proposition financière de la société EGEELEC pour la pose d'une VMC dans les vestiaires du nouveau centre technique municipal d'un montant de 2 310.91 € TTC.

35.21 Est acceptée la proposition financière de la société EGEELEC pour la reprise de l'alimentation électrique des WC extérieurs du centre équestre depuis le tableau général basse tension sur celui du gymnase d'un montant de 2 508.00 € TTC.

36.21 Est acceptée la proposition financière de la société SETIN pour l'achat de bac à sel de déneigement pour un montant de 2 458.80 € TTC.

37.21 Est acceptée la proposition financière du Centre d'Animation Sociale d'Ambazac pour des travaux d'implantation de platelage et passerelle au plan d'eau de Jonas d'un montant de 2 423.00 € TTC.

38.21 Est acceptée la proposition financière de la société MACHEIX IVC pour la suppression des apports des eaux claires parasites du réseau d'assainissement avenue de la libération d'un montant de 3 043.20€ TTC.

39.21 Est acceptée la proposition financière de la société SALAMANDRE pour les formations à distance des agents du restaurant scolaire sur le logiciel fusion d'un montant de 5 580.00 € TTC.

40.21 Est acceptée la proposition financière de la société BLS LOCATION pour la location d'un chariot télescopique pour une utilisation au nouveau centre technique municipal d'un montant de 1 808.52 € TTC.